CONTRAT: CLAUSES GENERALES DE RESERVATION

La réservation d'un séjour implique la totale acceptation des conditions générales de vente par les parties contractantes.

MODALITE DE PAIEMENT

La réservation devient ferme lorsqu'un acompte de 25 % du prix du séjour a été retourné au Service Tourisme. Le solde de votre séjour (taxe de séjour incluse) sera à régler à votre arrivée.

RESERVATION

Le prix de la location comprend l'hébergement, les couvertures ou couettes, la vaisselle, les couverts et ustensiles de cuisine, l'électroménager et la télévision.

N'est pas fourni le linge de maison et le linge de lit (en supplément)

Le contrat est établi pour un nombre précis de personnes, au cas où ce nombre serait dépassé, le Service Tourisme se réserve le droit de modifier ou de résilier le contrat.

Le service tourisme décline toute responsabilité en cas de vol ou de dégradations des affaires personnelles tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du logement.

La location est nominative et ne peut être en aucun cas cédée ou sous louée sans l'avis du bailleur.

Tout client accompagné d'un animal de compagnie (SI ACCEPTE DANS LA PRESTATION) doit avoir obtenu l'accord préalable du Service Tourisme.

ARRIVEE

Les arrivées ont lieu à 16 heures. Au-delà de 16 heures, la gestionnaire des hébergements vous communiquera une possibilité de récupérer la clé du logement.

Le lendemain, il sera impératif de contacter la gestionnaire, afin de réaliser un état des lieux.

DEPAR1

Les départs ont lieu à 10 heures. Pour tout départ anticipé ou retardé, la gestionnaire des hébergements vous en communiquera les modalités.

DEPOT DE GARANTIE et CAUTION

Un inventaire et un état des lieux seront effectués à l'arrivée et au départ du locataire dans la location.

A l'arrivée du locataire, un « dépôt de garanti » et une « caution ménage » seront demandés par la personne en charge des locations (empreinte bancaire, espèces ou chèques). En cas de « dégâts divers » ou de « ménage non effectué » ces dépôts de garantie et caution seront encaissés afin de remettre les locaux en état.

Le dépôt de ces cautions vous sera restitué dans le mois qui suivra votre départ.

ANNULATION

En cas d'annulation, ou de non présentation, le montant déjà versé sera conservé.

Sous certaines conditions, et en accord avec le service tourisme, ce montant pourra être reporté lors d'un prochain séjour.

ELECTRICITE / EAU

Pour les locations, le prix comprend la consommation en eau ainsi que 15KWH/jour d'électricité.

Le supplément de consommation sera à régler en fin de séjour (au prix du KWH en vigueur) par le locataire.